

COMMENT LIRE MES FEUILLETS DE REPARTITION ?



SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE | **sacem** 

SOMMAIRE

Le feuillet des droits crédités par œuvre (DE/DR).....	2
Le feuillet des droits phonographiques, vidéographiques et de copie privée crédités par œuvre.....	3
Le récapitulatif du feuillet.....	4
Le feuillet d'un éditeur.....	5
Comment lire les feuillets et les fichiers de répartition des droits online dans le contexte de la fragmentation des répertoires.....	6

LE FEUILLET DES DROITS CREDITES PAR ŒUVRE (DE/DR)

625^{ème} Répartition du 06/01/2014 ① ② NOM : CONTET HENRI ③ NO COMPTE : 291 ④ STÉ : 058 FOLIO : 000001

CODE ŒUVRE CODE FILM	TITRE DU FILM *TITRE ORIGINAL **NOM DU COMPOSITEUR	TITRE DE L'ŒUVRE #TITRE ŒUVRE (SAMPLE)	NO DE riou	TOTAL PAR ŒUVRE	DIVERS			RADIODIFFUSION et TÉLÉVISION			QUOTE PART (%)	
					ORI- GINE	D.E.P	D.R.M	ORI- GINE	D.E.P	D.R.M	D.E.P	D.R.M
⑤ **DROITS GÉNÉRAUX - BAL CHEF D'ORCHESTRE NON SOCIÉTAIRE**												
6109660011	**DURAND PAUL ⑦	BOLERO ⑥		10000	D.G.	10000					100,00	
6529572011	**DURAND PAUL	MADemoiselle DE PARIS		20000	D.G.	20000					100,00	
6602606012	**DORY EDOUARD	MONTAGNES D ITALIE		40000	D.G.	40000					100,00	
6662710012	**GLANZBERG NORBERT	PADAM PADAM		140000	D.G.	140000					100,00	
DROITS GÉNÉRAUX - BAL CHEF D'ORCHESTRE SOCIÉTAIRE												
6386719121	**TIOMKINE DIMITRI	BLEU DE L ETE		40000	D.G.	40000					100,00	
6109660011	**DURAND PAUL	BOLERO		10000	D.G.	10000					100,00	
6116616521	**GIETZ HEINZ	BOUQUET DE REVES		20000	D.G.	20000					100,00	
6218480022	**BRAGUINHA (BR 1)	COPACABANA		10000	D.G.	10000					100,00	
6529572011	**DURAND PAUL	MADemoiselle DE PARIS		20000	D.G.	20000					100,00	
6570408011	**SCOTTO VINCENT	MEDITERRANEE		10000	D.G.	10000					100,00	
6602606011	**DORY EDOUARD	MONTAGNES D ITALIE		27000	D.G.	27000					100,00	
6602606012	**DORY EDOUARD	MONTAGNES D ITALIE		170000	D.G.	170000					100,00	

1. Numéro et date de la répartition
2. Nom ou raison sociale de l'ayant droit
3. Code ayant-droit (COAD)
4. Code CISAC de la société (058 pour la Sacem)
5. Tri par famille et type d'utilisation par ordre alphabétique (Exemple : Famille DROITS GÉNÉRAUX et type d'utilisation BAL)
6. Titre de l'œuvre
7. Le 1^{er} compositeur (par ordre alphabétique) de l'œuvre est indiqué et son nom précédé des signes **
8. Quotes-parts exprimées en pourcentage (norme internationale)

Les œuvres utilisées dans un sample sont précédées du signe # comme dans l'exemple ci-dessous :

6975946011	**RASKIN EUGENE	#HELLO LOVE			DEEZ							
6895566111		#THOSE WERE THE DAYS			DEEZ							

LE FEUILLET DES DROITS PHONOGRAPHIQUES, VIDEOGRAPHIQUES ET DE COPIE PRIVEE CREDITES PAR OEUVRE

625^{ème} Répartition du 06/01/2014 (1) (2) NOM : CONTET HENRI (3) NO COMPTE : 29 (4) STÉ : 058 FOLIO : 000001

CODE ŒUVRE	producteur phonographique	NO DE CATALOGUE	NO DE LIGNE	PÉRIODE	TITRE DE L'ŒUVRE **NOM DU COMPOSITEUR #TITRE ŒUVRE (SAMPLE)	GENRE	PAYS ORIGINE	QUANTITÉ	PRIX DE LICENCE	MONTANT BRUT PAR ŒUVRE	QUOTE PART (%)	MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT	MONTANT NET DE L'AYANT DROIT	TOTAL NET PAR ŒUVRE
6109660011	ITUN		1	111	(5) **ONLINE - SONNERIES TELEPHONIQUES** **DURAND PAUL BOLERO	ML	ESP	1						
6156774011	ITUN		2	211	**MONNOT MARGUERITE (8) C EST MERVEILLEUX (7)	ML	DNK	1						
6156774011	ITUN		3	211	C EST MERVEILLEUX	ML	SWE (10)	1						
					(9) **GLANZBERG NORBERT									
6662710011	ITUN		4	111	PADAM PADAM	ML	AUT	1						
6662710011	ITUN		5	111	PADAM PADAM	ML	BEL	1						
6662710011	ITUN		6	111	PADAM PADAM	ML	CHE	8						
6662710011	ITUN		7	111	PADAM PADAM	ML	ESP	2						
6662710011	ITUN		8	111	PADAM PADAM	ML	ESP	1						
6662710011	ITUN		9	111	PADAM PADAM	ML	FRA	55						
6662710011	ITUN		10	111	PADAM PADAM	ML	FRA	55						
6662710011	ITUN		11	111	PADAM PADAM	ML	GBR	4						
6662710011	ITUN		12	111	PADAM PADAM	ML	GBR	1						
6662710011	ITUN		13	111	PADAM PADAM	ML	GRC	1						
6662710011	ITUN		14	111	PADAM PADAM	ML	GRC	5						
6662710011	ITUN		15	111	PADAM PADAM	ML	ITA	3						
6662710011	ITUN		16	111	PADAM PADAM	ML	ITA	1						
6662710011	ITUN		17	111	PADAM PADAM	ML	NOR	1						
6662710011	ITUN		18	111	PADAM PADAM	ML	SWE	3						
6662710011	ITUN		19	111	PADAM PADAM	ML	SWE	3						
6662710011	ITUN		20	112	PADAM PADAM	ML	AUT	2						
6662710011	ITUN		21	112	PADAM PADAM	ML	CHE	3						
6662710011	ITUN		22	112	PADAM PADAM	ML	DNK	1						
6662710011	ITUN		23	112	PADAM PADAM	ML	ESP	2						
6662710011	ITUN		24	112	PADAM PADAM	ML	FRA	32						
6662710011	ITUN		25	112	PADAM PADAM	ML	FRA	17						
6662710011	ITUN		26	112	PADAM PADAM	ML	GBR	1						
6662710011	ITUN		27	112	PADAM PADAM	ML	GBR	5						
6662710011	ITUN		28	112	PADAM PADAM	ML	HUN	1						
6662710011	ITUN		29	112	PADAM PADAM	ML	ITA	1						
6662710011	ITUN		30	112	PADAM PADAM	ML	POL	1						

1. Numéro et date de la répartition
2. Nom ou raison sociale de l'ayant droit
3. Code ayant-droit (COAD)
4. Code CISAC de la société (058 pour la Sacem)
5. Tri par famille et type d'utilisation par ordre alphabétique (Exemple : Famille ONLINE et type d'utilisation SONNERIES TELEPHONIQUES)
6. Numéro d'ordre des œuvres sur le feuillet
7. Titre de l'œuvre
8. Le 1^{er} compositeur (par ordre alphabétique) de l'œuvre est indiqué et son nom précédé des signes **
9. Genre de l'œuvre tel qu'enregistré dans la documentation Sacem
10. Le pays est indiqué avec le code ISO3A. Ce code ISO3A est issu de la norme internationale ISO3166 (Exemple : CHE pour la Suisse).
11. Quotes-parts exprimées en pourcentage (norme internationale)

Les œuvres utilisées dans un sample sont précédées du signe # comme dans l'exemple ci-dessous :

6975946011	**RASKIN EUGENE	#HELLO LOVE			DEEZ									
6895566111		#THOSE WERE THE DAYS			DEEZ									

LE RECAPITULATIF DU FEUILLET

625 ème Répartition du 06/01/2014

RÉCAPITULATIF

NOM : CONTET HENRI

NO COMPTE : 29

STÉ : 058

FOLIO : 000013

① ORIGINE DES DROITS	③ ABRÉVIATION	RION		② RECTIFICATIF DÉBIT		② RECTIFICATIF CRÉDIT	
		D.E.P	D.R.M	D.E.P	D.R.M	D.E.P	D.R.M
7 DIGITAL FRANCE	7DIGFRA						
7 DIGITAL GRANDE BRETAGNE	7DIGGBR						
7 DIGITAL MONDE	7DIGWL						
AMERITZ MONDE	AMRWL						
AMAZON FRANCE	AMZFRA						
AMAZON MONDE	AMZWL						
CABLE FRANCE CHAINES DÉCOUVERTE	CFDE						
CABLE FRANCE CHAINES DIVERSES	CFDI						
DEEZER FRANCE	DEEZFRA						
BALS CHEFS D'ORCHESTRE SOCIÉTAIRES	DGBAL						
BALS CHEFS D'ORCHESTRE NON SOCIÉTAIRES	DGBALNS						
DROITS GÉNÉRAUX FRANCE	DGFRA						
DROITS GÉNÉRAUX LUXEMBOURG	DGLUX						
DISCOTHÈQUES	DISC						
EUROPE 1	EUR1						
FILM SALLES DE CINÉMA	FILM						
FRANCE 2	FR2						
FRANCE 3	FR3						
FRANCE 5	FR5						
RADIO FRANCE	FRA						
LES INDÉS RADIOS	INDE						
ITUNES AUTRICHE	ITUNAUT						
ITUNES BELGIQUE	ITUNBEL						
ITUNES BULGARIE	ITUNBGR						
ITUNES CHYPRE	ITUNCYP						
ITUNES REPUBLIQUE TCHEQUE	ITUNCZE						
ITUNES ALLEMAGNE	ITUNDEU						
ITUNES ESPAGNE	ITUNESP						
ITUNES ESTONIE	ITUNEST						
ITUNES FINLANDE	ITUNFIN						
ITUNES FRANCE	ITUNFRA						
ITUNES GRANDE BRETAGNE	ITUNGBR						
ITUNES GRECE	ITUNGRC						

Ce feuillet récapitule :

1. les droits répartis par origine
2. les rectifications des répartitions
3. Les informations sont triées par abréviation

LE FEUILLET D'UN EDITEUR

625^{ème} Répartition du 06/01/2014 NOM : SOC [REDACTED] NO 1 NO COMPTE : 88[REDACTED] STÉ : 058 FOLIO : 000005

CODE ŒUVRE CODE FILM	TITRE DU FILM TITRE ORIGINAL **NOM DU COMPOSITEUR	TITRE DE L'ŒUVRE #TITRE ŒUVRE (SAMPLE)	NO DE rion	TOTAL PAR ŒUVRE	DIVERS			RADIODIFFUSION et TÉLÉVISION			QUOTE PART (%)	
					ORI- GINE	D.E.P	D.R.M	ORI- GINE	D.E.P	D.R.M	D.E.P	D.R.M
	**[REDACTED] INC (NO 2) -TOTAL [REDACTED] INC			661		281						

	① **[REDACTED] MUSIC INC (NO 2) **ONLINE - STREAMING**											
6956520011	**GUTHRIE ARLO	CHILLING OF THE EVENING		600	DEEZ	580						50000
6571685611	**HELLERMAN FRED	COME AWAY MELINDA		668	DEEZ	580						10000
6571685611	**HELLERMAN FRED	COME AWAY MELINDA		668	DEEZ	580						10000
6659452421	**OCHS PHIL	OU VA LA CHANCE		600	DEEZ	580						50000
6659452421	**OCHS PHIL	OU VA LA CHANCE		600	DEEZ	580						50000
6792865611	**GUTHRIE ARLO	RING AROUND A ROSY RAG		661	DEEZ	580						45000
6659452411	**OCHS PHIL	THERE BUT FOR FORTUNE		600	DEEZ	580						45000
6932278811	**OCHS PHIL	WHAT S THAT I HEAR		661	DEEZ	580						45000
	ONLINE - TÉLÉCHARGEMENT DE MUSIQUE											
6659452421	**OCHS PHIL	OU VA LA CHANCE		668	ITUN	580						10000
	**TOTAL RÉPARTITION 625			1004		1004						
	-TOTAL [REDACTED] MUSIC INC			1004		1004						

	BLACK [REDACTED] MUSIC (NO 2) **ONLINE - STREAMING											
2187561411	**HARRIS JESSE	HIT THE GROUND			DEEZ	100						11000

1. Les feuillets des éditeurs sont triés par nom d'éditeur (aussi appelé « ayant droit d'origine »).
2. La séparation entre chaque éditeur est indiquée par une double ligne

Pour le feuillet du compte n°1 uniquement, le total des droits par origine des œuvres (comptes n°1, 2 et 3) est affiché à la fin du feuillet récapitulatif :

626^{ème} Répartition du 04/04/2014 RÉCAPITULATIF NOM : SOC [REDACTED] NO 1 NO COMPTE : 88[REDACTED] STÉ : 058 FOLIO : 000005

ORIGINE DES DROITS	ABRÉVIATION	N°1		N°2		N°3	
		D.E.P	D.R.M	D.E.P	D.R.M	D.E.P	D.R.M
AMAZON FRANCE	AMZFRA	015		007			
AMAZON MONDE	AMZWL	128		125		004	
BEEZIK FRANCE	BZKFRA	715		1147		1979	
CABLE ÉTRANGER	CAET	932					
DEEZER FRANCE	DEEZFRA	083		036			
DEEZER MONDE	DEEZWL	1805		184		286	
DAILYMOTION	DLYM	054					
DROITS EN PROVENANCE DE BELGIQUE	ETRBEL	15775	3834				
DROITS EN PROVENANCE DU CANADA	ETRCAN	179					
DROITS EN PROVENANCE DE SUISSE	ETRCHE	1970	861				

Pour rappel :

- Compte éditorial n°1 : concerne les œuvres originales déclarées à la Sacem
- Compte éditorial n°2 : concerne les œuvres d'origine étrangère hors Union Européenne
- Compte éditorial n°3 : concerne les œuvres Union Européenne sauf la France

Pour connaître le montant global des droits des comptes n°2 et 3, il faut donc additionner le total des feuillets des comptes n°2 et 3 au total des comptes n°2 et 3 présents sur le feuillet récapitulatif n°1.

COMMENT LIRE LES FEUILLETS ET LES FICHIERS DE REPARTITION DES DROITS ONLINE DANS LE CONTEXTE DE LA FRAGMENTATION DES REPERTOIRES ?

Les notions de répertoire et de lettrage

Les traitements online nécessitent entre autres le recours à deux nouveaux concepts : le lettrage et la notion de « répertoire ».

Nous ne sommes en effet mandatés pour collecter les droits que pour certains « répertoires » au sein d'une même œuvre.

Pour une œuvre, l'appartenance de telle ou telle part à tel ou tel répertoire dépend des paramètres suivants :

- l'affiliation de l'ayant-droit à telle société par type de droit, par période et par territoire
- le lien associant tel créateur à tel(s) éditeur(s) original(aux), c'est-à-dire le lettrage.
- l'identité du catalogue éditorial original
- la chaîne des droits au travers d'éventuels contrats de sous-édition

Une fois le répertoire déterminé, il y a lieu de définir si nous avons le mandat pour collecter et répartir les parts regroupées sous ce répertoire. Bien évidemment, le lien entre répertoire et mandat dépend lui aussi du type de droit, de la période et du territoire.

Dans le schéma « classique » il y a le plus souvent identité entre « licence œuvre » et « montant brut par œuvre » effectivement collecté.

Dans le schéma « online », la licence œuvre est théorique : ne seront collectés que les répertoires que nous avons mandat à collecter. C'est précisément l'origine des questions que peut susciter la lecture du feuillet dans sa structure actuelle : le « montant brut par œuvre » s'entend dans ce cas par « montant brut par répertoire ».

Comment lire les exemples

Les exemples ci-dessous ont pour but d'expliquer concrètement les nouveaux mécanismes et concepts introduits dans les chaînes de traitement de la collecte et de la répartition de type online (partie droite de chaque exemple) et de les comparer au mécanisme « classique » de collecte et de répartition, appliqué par exemple dans le domaine du disque (partie gauche).

- Les exemples donnés concernent tous le droit de reproduction mécanique puisque c'est la lecture du feuillet de répartition des « Droits Phonographiques, Vidéographiques et de Copie Privée crédités par œuvre » qui a suscité certaines questions portant sur la cohérence des informations affichées.
- Dans un but de simplicité, il est ici fait abstraction des partages entre droit d'exécution publique et droit de reproduction mécanique qui caractérisent la collecte online et qui peuvent varier dans le temps et par territoire.
- Toujours dans un but de simplicité, les exemples couvrent des exploitations France dans le contexte de licences pan européennes (iTunes, Spotify ...).

Pour chaque exemple la partie haute est le reflet de la documentation de l'œuvre en France et la partie basse, les encadrés, reprend strictement les intitulés figurant sur les feuillets.

CAS n°1

Œuvre SACEM éditée originalement par un éditeur SACEM.

Répartition "classique"

Licence œuvre	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
1	C	SACEM	25,00%	25,00 €
100,00 €	A	SACEM	25,00%	25,00 €
	E	SACEM	2 50,00%	50,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM E

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1 100,00	X 2 50,00	= 50,00 OK

Répartition avec fragmentation des répertoires de type "Online"

Licence œuvre	Lettrage	Répertoire	Montant répertoire	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
100,00 €	A	A-SACEM	1bis 100,00 €	C	SACEM	25,00%	25,00 €
	A			A	SACEM	25,00%	25,00 €
	A			E	SACEM	2 50,00%	50,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM E

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1bis 100,00	X 2 50,00	= 50,00 OK

CAS n°2

Œuvre ASCAP éditée originalement par un éditeur ASCAP et sous éditée en France par un sous éditeur SACEM y compris pour les droits online (ex éditeur indépendant américain).

Répartition "classique"

Licence œuvre	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
1	C	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
100,00 €	A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	E	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	SE	SACEM	2 100,00%	100,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM SE

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1 100,00	X 2 100,00	= 100,00 OK

Répartition avec fragmentation des répertoires de type "Online"

Licence œuvre	Lettrage	Répertoire	Montant répertoire	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
100,00 €	A	NS	1bis 100,00 €	C	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	A			A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	A			E	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	A			SE	SACEM	2 100,00%	100,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM SE

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1bis 100,00	X 2 100,00	= 100,00 OK

Les **exemples 1 et 2** montrent une collecte de droits, une répartition et un affichage des données sur les feuillets de répartition, identiques pour un disque et pour des exploitations online.

Aucun retrait de répertoire n'a été fait par les ayants droit de ces deux exemples.

(La mention « Répertoire NS » correspond à l'éditeur original qui n'est membre d'aucune société d'auteurs en droit de reproduction. Par contre, le sous éditeur a apporté ses droits à la Sacem, ce qui explique qu'il touche sa part).

CAS n°3

Œuvre ASCAP éditée originalement ou contrôlée par un éditeur qui a mis fin à ses contrats de sous-édition et retiré ses apports dans le domaine de l'online (ex SONY pour son répertoire anglo-américain).

Répartition "classique"

Licence œuvre	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
1	C	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
100,00 €	A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	E	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	SE	SACEM	2 100,00%	100,00 €

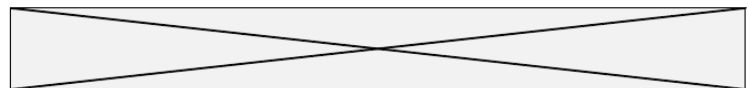
libellés du feuillet de l'éditeur SACEM SE

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1 100,00	X 2 100,00	= 100,00 OK

Répartition avec fragmentation des répertoires de type "Online"

Licence œuvre	Lettrage	Répertoire	Montant répertoire	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
100,00 €	A	NS-SONY	0,00 €	C	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	A	ANGLO		A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	A	E-SONY	100,00 €	E	ASCAP/NS	100,00%	100,00 €
	A	ANGLO		SE	SACEM		0,00 €

Aucun feuillet Pas de collecte SACEM



L'**exemple 3** montre pour quelle raison aucune collecte et donc aucune répartition ne sont intervenues pour les exploitations on line alors qu'elles sont intervenues pour les disques.

La raison en est que l'éditeur original US a retiré les droits online de la gestion collective et les a confiés par mandat à une structure autre que la Sacem.

CAS n°4

Œuvre américaine coéditée originalement ou contrôlée par deux éditeurs, l'un qui a mis fin à ses contrats de sous-édition et retiré ses apports dans le domaine de l'online, l'autre non.

Répartition "classique"				
Licence œuvre	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
1 100,00 €	C	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	E 1	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	SE 1	SACEM	50,00%	50,00 €
	A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	E 2	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	SE 2	SACEM	50,00%	50,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM SE2

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1 100,00	2 50,00	50,00

OK

Répartition avec fragmentation des répertoires de type "Online"							
Licence œuvre	Lettrage	Répertoire	Montant répertoire	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
100,00 €	A	NS-SONY/ANGLO	0,00 €	C	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	A	E-SONY	50,00 €	E 1	ASCAP/NS	50,00%	50,00 €
	A	ANGLO	50,00 €	SE 1	SACEM	0,00%	0,00 €
	B	NS	1bis 50,00 €	A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	B			E 2	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	B			SE 2	SACEM	2 50,00%	50,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM SE2

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1bis 50,00	2 50,00	50,00

KO

CAS n°5

Œuvre mixte SACEM ASCAP sous éditée (pour la "branche" américaine) en France par un sous-éditeur SACEM y compris pour les droits online.

Répartition "classique"				
Licence œuvre	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
1 100,00 €	C	SACEM	12,50%	12,50 €
	A	SACEM	12,50%	12,50 €
	SE 1	SACEM	25,00%	25,00 €
	A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	E 2	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	SE 2	SACEM	50,00%	50,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM SE2

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1 100,00	2 50,00	50,00

OK

Répartition avec fragmentation des répertoires de type "Online"							
Licence œuvre	Lettrage	Répertoire	Montant répertoire	Ayant Droit	Société DEP/DRM	Part	Licence Ayant Droit
100,00 €	A	SACEM	50,00 €	C	SACEM	12,50%	12,50 €
	A			A	SACEM	12,50%	12,50 €
	A			E 1	SACEM	50,00%	50,00 €
	B	NS	1bis 50,00 €	A	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	B			E 2	ASCAP/NS	0,00%	0,00 €
	B			SE 2	SACEM	2 50,00%	50,00 €

libellés du feuillet de l'éditeur SACEM SE2

"MONTANT BRUT PAR ŒUVRE"	"QUOTE PART (%)"	"MONTANT BRUT DE L'AYANT DROIT"
1bis 50,00	2 50,00	50,00

KO

Nota Bene: le résultat sera identique sur le feuillet SACEM de l'éditeur E 1

Les exemples 4 et 5 sont plus complexes.

L'exemple 4 est une coédition dans laquelle un des coéditeurs a laissé l'exploitation on line en gestion collective et l'autre l'a retiré.

En comparant le « montant brut par œuvre » (50) affiché sur le feuillet avec sa « quote-part » (50) et le « montant brut de l'ayant droit » (50), le sous éditeur (SE2) peut penser à une erreur. Cela n'en est pas une.

C'est l'affichage de la part « montant brut par œuvre » qui provoque la confusion.

Le Sous éditeur (SE2) qui reçoit des droits a bien une quote-part de 50 % dans l'œuvre et ses droits sont bien de 50 €

Certes, ce sont donc bien 100 € que l'ensemble des titulaires de mandats, Sacem,

PAECOL ..., sont susceptibles de collecter au titre de l'exploitation Online de ce titre, mais la Sacem ne peut afficher sur le feuillet que ce qu'elle a collecté dans le cadre du mandat qui lui a été confié, à savoir 50 €

L'exemple 5 peut également laisser présumer à une erreur de calcul, mais il n'y en a pas.

La fragmentation des répertoires a contraint la Sacem à individualiser par répertoire l'ensemble de ses traitements, collecte et répartition. C'est le résultat de cette fragmentation qui se retrouve dans les mentions habituelles du feuillet.

La fragmentation conduit à l'affichage d'un montant collecté par répertoire, en lieu et place du montant brut global collecté pour l'ensemble de l'œuvre.

Comme dans l'exemple 4 le SE2 a bien 50 % des droits de l'œuvre et doit donc bien recevoir 50 €

L'éditeur original (E1) verra les mêmes mentions sur son feuillet.

Enfin, et pour mémoire, il faut rappeler que la répartition de ces droits online est effectuée sur la base de l'état de la documentation, ayants droit, clefs de partage, mandats apportés ou non, à la date de l'exploitation de l'œuvre.